



un huissier peut il saisir les bien de mes parents

Par **fraisy**, le **07/02/2012** à **16:31**

je suis actuellement sans revenus (aucun) suite à un conflit avec mon employeur l'affaire est devant les tribunaux.

De ce fait depuis plus de 4 mois je suis dans l'incapacité de rembourser mes crédits. Ma banque vient de m'envoyer un courrier me laissant 60 jours pour régler en totalité ces crédits. Je suis actuellement logé gratuitement par mes parents car j'ai du rendre mon appartement car je ne pouvais pas le payer.

je ne pense pas pouvoir régler ces crédits dans 60 jours, je serais donc contacté par un huissier, n'ayant aucun biens qui m'appartiennent, l'huissier peut il saisir les meubles de mes parents ? que dois je faire ?

Merci pour votre réponse

Par **Nina1902**, le **04/01/2024** à **12:08**

Bonjour

J'ai une petite dette de 700e et ce matin mes parents on constatez une intrusion d'un huissier avec serrurier etc chez mes parents mais je n'y vis plus depuis très longtemps ont ils le droits de faire ça?

Par **Marck.ESP**, le **04/01/2024** à **12:23**

Bonjour

Oui, tout à fait si votre dossier comporte cette adresse et que vous n'avez pas signalé votre adresse réelle.

Vos parents ne peuvent pas être saisis à votre place, sauf s'ils étaient caution et que le titre exécutoire est dirigé contre eux.